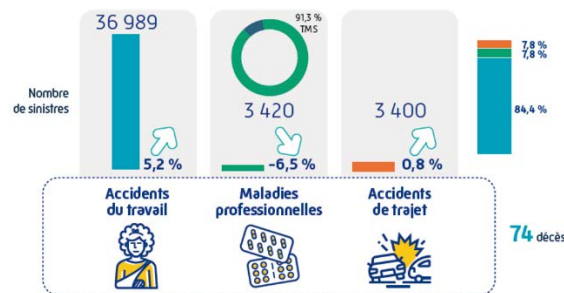


Communiqué de presse

Rennes, le 18 décembre 2020

Accidents du travail et maladies professionnelles en Bretagne : les chiffres clés 2019 & l'accompagnement de la Carsat

Les derniers chiffres concernant les risques professionnels en Bretagne sont parus. 2019 enregistre une diminution des maladies professionnelles (- 6,5 %) mais une augmentation des accidents du travail (+ 5,2 %) et des accidents de trajet (+ 0,8%) en Bretagne. Comment dans ce contexte, la Carsat, acteur du réseau de l'Assurance Maladie - Risques professionnels, accompagne les entreprises pour améliorer la santé et la sécurité au travail des salariés bretons ?



Des programmes de prévention sur des risques de maladies ciblées

Les maladies professionnelles (MP) en Bretagne en chiffres

- 3 420 maladies** (50 392 au niveau national) ayant entraîné un arrêt de travail ou une incapacité permanente : **-6.5%** par rapport à 2018 (+1,7% par rapport à 2018 au niveau national)
- 878 354 journées de travail perdues** par incapacité temporaire (+1.3% vs 2018)
- 17 décès** imputés aux maladies professionnelles (contre 28 en 2018)
- 91%** de ces maladies professionnelles sont associées aux Troubles Musculo Squelettiques (TMS)
- Les secteurs les plus touchés : l'alimentation, les activités de services et travail temporaire, le BTP**

➤ Le programme « TMS Pros » :

Les troubles musculosquelettiques (TMS) sont des maladies qui touchent principalement les muscles, les tendons et les nerfs des membres supérieurs et du dos. Les TMS représentent la première cause des maladies professionnelles en France. Son poids est conséquent en Bretagne et **représente près du double du niveau national**. Le programme de prévention TMS Pros, porté par la Carsat Bretagne, vise à réduire ce risque de façon durable et à prévenir les accidents du travail entraînant des lombalgies. Après un premier accompagnement d'entreprises ciblées les années précédentes, ce sont, depuis cette année, **428 nouveaux établissements bretons des secteurs d'activité (BTP, Industries alimentaires, Grande distribution, Transport Logistique, Métallurgie et les EHPAD)** qui sont aidés. Cela représente 6% des effectifs de la région mais 15% des TMS et 16,4% des indemnités journalières.

➤ Le programme « Risques Chimiques Pros » : Les pathologies liées aux risques chimiques sont la deuxième cause de maladies professionnelles en France. La présence de substances dangereuses peut exposer les travailleurs à des risques d'incendie, d'explosion, d'intoxication aiguë et d'asphyxie. Cela peut également

générer des effets différés tels que des cancers ou autres pathologies, détectables des années après l'exposition même si le salarié a été exposé à de faibles doses. En Bretagne, **183 établissements** sont intégrés prioritairement au programme « Risques Chimiques Pros ». La Carsat a ciblé deux principaux polluants : les poussières de bois et les émissions de moteur diesel (EMD) dans les garages et centres de contrôles techniques. L'objectif est d'accompagner les entreprises dans leur plan de prévention de ces risques.

Des programmes de prévention sur les risques majeurs d'accidents du travail

Les Accidents du Travail (AT) en Bretagne en chiffres

36 989 accidents (655 715 au niveau national) ayant entraîné un arrêt ou une incapacité permanente : **+5.2%** par rapport à 2018 (+0.6% par rapport à 2018 au niveau national)

L'indice de fréquence augmente légèrement pour atteindre une valeur plus élevée que la moyenne nationale : **41,5 salariés pour 1000 victimes d'un accident du travail.**

3 400 accidents de trajet (99 000 au niveau national) : une légère baisse mais des accidents qui engendrent plus de 208 000 journées de travail perdues

Plus de 2 millions de journées de travail perdues pour incapacité temporaire, soit en moyenne 54 jours par accident
46 décès (contre 29 en 2018)

Tous secteurs d'activité confondus, les principales causes d'accidents du travail sont les manutentions manuelles. Elles sont au niveau national, à l'origine de la moitié des AT. Les chutes représentent 25 % des accidents du travail (chutes de plain-pied 13 % + chutes de hauteur 12 %). Les chutes de hauteur représentent à elles seules 13% des décès liés à un accident du travail.






Les programmes « [Risques Chutes Pros – BTP](#) » et « [Chutes inter Pros](#) » agissent pour accompagner spécifiquement les entreprises du secteur de la construction pour l'un et les 7 secteurs d'activités jugés prioritaires pour l'autre : l'hôtellerie restauration, l'industrie métallurgique, l'industrie agroalimentaire, la grande distribution, la logistique, la propreté et le transport routier de marchandises.

En Bretagne, la Carsat accompagne également trois secteurs en particulier : l'agroalimentaire, les Transports de marchandise et les carrières. Elle construit avec les fédérations professionnelles, partenaires et relais des actions de prévention et de formation.

L'Assurance Maladie - Risques professionnels propose également aux entreprises des Subventions Prévention pour les aider à investir dans des solutions de prévention (équipements, formations).

L'aide de l'Assurance Maladie risques professionnels

Chiffres actualisés pour 2019 :

-  **7386 interventions en entreprise**
-  **1 155 021 € accordés aux entreprises sous forme de contrats de prévention**
-  **119 584 notifications de taux AT/MP adressées**
-  **2 867 295 € de subventions prévention TPE versées aux entreprises**
-  **14 interventions/réunions d'information DRP (prévention - tarification)**

Retrouvez plus d'informations détaillées
sur la brochure « [Statistiques Accidents du travail et maladies professionnelles 2019](#) »